



École du Bois Joli

**SERVICE DE GARDE
LA VALLÉE DE NOS AMIS**

ÉTAT DE COMPTE

Chers parents,

Voici les dates pour lesquelles les états de compte seront remis, pour la période du 25 août au 22 décembre 2020 ainsi que la période concernée par ceux-ci. **Les paiements sont exigibles dès réception de l'état de compte.** Après un délai de 5 jours, un avis de rappel de paiement est envoyé. Advenant un non- respect de cet avis de rappel, un deuxième avis sera transmis. Si le paiement demeure toujours en souffrance, un avis de retrait de l'élève au service de garde sera émis. De plus, le compte en souffrance pourrait être transmis pour recouvrement (politique 56-20-01).

Dates	Montants prévus	Périodes	Paiements
31 août 2020	Ped du 25-26-27-28 août	25 au 28 août 2020	31 août 2020
8 septembre 2020	42.50\$	31 août au 4 septembre 2020	8 septembre 2020
14 septembre 2020	34.00\$	8 au 11 septembre 2020	14 septembre 2020
21 septembre 2020	34.00\$ + ped du 18 sept	14 au 18 septembre 2020	21 septembre 2020
28 septembre 2020	42.50\$	21 au 25 septembre 2020	28 septembre 2020
5 octobre 2020	34.00\$ + ped du 2 oct	28 septembre au 2 octobre 2020	5 octobre 2020
13 octobre 2020	42.50\$	5 au 9 octobre 2020	13 octobre 2020
19 octobre 2020	34.00\$	13 au 16 octobre 2020	19 octobre 2020
26 octobre 2020	42.50\$	19 au 23 octobre 2020	26 octobre 2020
2 novembre 2020	42.50\$	26 au 30 octobre 2020	2 novembre 2020
9 novembre 2020	42.50\$	2 au 6 novembre 2020	9 novembre 2020
16 novembre 2020	34.00\$ + ped du 9 nov	9 au 13 novembre 2020	16 novembre 2020
23 novembre 2020	34.00\$ + ped du 20 nov	16 au 20 novembre 2020	23 novembre 2020
30 novembre 2020	42.50\$	23 au 27 novembre 2020	30 novembre 2020
7 décembre 2020	34.00\$ + ped du 4 déc	30 novembre au 4 décembre 2020	7 décembre 2020
14 décembre 2020	42.50\$	7 au 11 décembre 2020	14 décembre 2020
VERSO	VERSO	VERSO	VERSO

21 décembre 2020	59.50\$	14 au 22 décembre 2020	22 décembre 2020
Prendre note que le dernier état de compte comprend une période de sept jours. Afin de ne pas avoir d'interruption de service, au retour du congé des fêtes, votre solde devra être REÇU pour le 23 décembre 2020. Prévoir 2 jours ouvrables pour les paiements via internet.			

Prendre note que le service de garde ne pourra assumer aucun retard de paiement. (Voir article 6 des règles de fonctionnement du service de garde)

Sonya Proulx, Technicienne en SDG